

LES DISPOSITIFS POLITIQUES

Des dizaines de milliers de personnes sont déportées chaque année depuis l'Europe, parfois aux yeux de tous mais toujours dans le plus grand silence. Toutes ces personnes sont été arrêtées et jugées pour ce qu'elles sont, étrangères ou apatrides, puis expulsées violemment. Les arrestations ont lieu lors de contrôles de police au faciès, lors de rafles ciblées près des frontières, des gares et des campements, lors de rendez-vous en préfecture, ou encore au sein de centres d'hébergements. Les personnes sont détenues dans des centres de rétention, des camps, ou dans les locaux des polices frontalières, puis déportées par train ou avion.

Une coopération européenne est organisée entre les Etats membres de l'UE pour l'octroi du droit d'asile (accords de Dublin), la surveillance des frontières (Frontex) et les déportations (sommet de La Valette). Selon ces dispositifs, une personne ne peut demander l'asile que dans le premier pays d'Europe où elle est passée. Où qu'elle se trouve en Europe, elle se verra renvoyée systématiquement vers ce pays et, en cas d'échec de sa demande d'asile, déportée hors de l'UE. Les Etats n'hésitent pas à séparer des familles, enfermer des malades ou déporter les personnes vers des pays en guerre comme l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie et le Soudan.

LES VIOLENCES FAITES AUX PERSONNES

Les personnes ne sont pas consentantes et risquent souvent la mort dans le pays où elles sont envoyées, c'est d'ailleurs pour cela qu'elles ont fui. Cependant, tout est fait par l'Etat pour que les départs aient lieu. Les horaires des vols sont cachés et les arrestations pour les transferts ont lieu très tôt et au dernier moment. Les violences sont banalisées, et les personnes sont souvent frappées et menacées avant le décollage par la police aux frontières, notamment pour les empêcher de crier. Mr I.Ali* s'est par exemple vu proposer de choisir entre une seringue de somnifères et un café avant son départ. Dans l'avion, les personnes sont ensuite arnaquées par les escorteurs et subissent des coups et des étranglements dès qu'elles tentent de résister. Le 19/07/17, des passagers ont décrit que Gol Mohammad avait été baillonné avec un masque anti-bruit. Le 20/11/2017, un homme est mort étranglé dans le vol AF1351 Copenhague-Paris. En juin 2017, I.Heydayat a subi 3 tentatives d'expulsion malgré l'échec des deux premières et une tentative de suicide quelques heures avant la troisième. Le 23/06/17, il a été débarqué de l'avion la tête couverte par un sac après avoir été lourdement frappé. Ces exemples ne sont pas des cas isolés.

* Le nom de la personne a été volontairement modifié.

Art. 3 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. »

CEUX QUI COLLABORENT

- Turkish Airlines : déportations vers Kaboul via Istanbul
- Qatar Airways : déportations à Khartoum via Doha
- Air France et Hop ! : déportations depuis la France
- Iberia : déportations depuis l'Espagne
- Vueling : déportations depuis l'Espagne
- Lufthansa : déportations depuis l'Allemagne
- Meridiana : déportations depuis l'Allemagne
- Norwegian Airlines : déportations depuis la Norvège
- EgyptAir : déportations à Khartoum depuis l'Italie
- KLM : déportations à Khartoum via Nairobi depuis les Pays-Bas
- SmartWings : déportations à Kaboul depuis la Finlande
- SNCF : renvois illégaux vers l'Italie et rafles dans les trains
- Etc.



TEMOIGNAGES DE PERSONNES DÉPORTÉES

« Je ne suis pas venu ici à cause de la faim mais à cause des Talibans. L'Afghanistan c'est la mort, les frontières c'est la mort, et la France c'est la prison. Je deviens fou ici, depuis 40 jours qu'ils me menacent de me renvoyer à Kaboul. Je ne suis pas bien ici. Aidez-nous. » Saaed, vol pour Kaboul via Istanbul le 07/07/17 à 12h25 par Turkish Airlines, vol empêché.

« Je viens de Kunduz. Mon père avait rejoint les talibans. Alors qu'il allait mourir, il a dit à ses amis talibans que je prendrai sa place et que je rejoindrai le mouvement. Ils sont donc venus me chercher. Ils m'ont emmené dans un camp d'entraînement pendant 20 jours. L'objectif était de m'apprendre à devenir une bombe humaine pour me faire exploser. J'ai demandé à dire au revoir à ma mère avant l'action. Ma mère a refusé que je reparte chez les talibans. Elle m'a dit de quitter le pays. Je n'irai jamais en Afghanistan, c'est trop dangereux. Je resterai en France. » Gol Mohammad, 19 ans, déporté à Kaboul le 19/07/2017 à 12h35 par Air France via Istanbul.

« En entrant dans l'avion, il était au fond de l'avion comme annoncé et il crie à l'aide, à tue tête. Les policiers tentaient de le faire se taire en se mettant sur lui, en l'attrapant par la gorge. Tous les passagers se questionnaient, certains en pleuraient, un malaise regnait dans l'avion. Le personnel de bord était sur les nerfs et difficiles de leur parler. Un homme s'est adressé à une hôtesse qui lui a dit qu'elle n'avait pas que ça à faire. Il s'est ensuite adressé très calmement au commandant de bord et aux policiers pour qu'ils expliquent la situation, nous n'avions rien. Je suis allée voir ce passager et nous en avons conclu que nous ne pouvions pas décoller comme cela, j'ai donc fait passer l'information aux autres passagers. Finalement, le commandant de bord a fait débarquer Heydari et sans avoir le temps de profiter de ce sentiment de victoire, un policier est venu me voir ainsi que mon amie et l'autre passager pour nous demander de descendre en nous disant que nous sommes en garde à vue pour « obstruction à un ordre de justice ». Sur le tarmac le policier ne nous laissait pas le temps de nous exprimer et se braquait, nous donnant le sentiment qu'il se vengeait de l'avoir perturbé dans son travail ! » E., passagère.

Art. 19.2 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : « Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un état où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. »

VOS DROITS ET RISQUES LORS D'UNE OPPOSITION

- Les menaces d'être débarqué.e de l'avion et mis.e en garde à vue à l'encontre des passager.es sont courantes, et notifiées à l'oral ou par le biais de tracts par la police. Celles-ci servent principalement à tenter de vous faire rasseoir et sont rarement mises à exécution.
- Vous avez tout à fait le droit de manifester votre opposition verbale en tant que consommateur.trice, usager.e ou citoyen.ne d'un pays démocratique.
- En cas de désobéissance active, des chefs d'accusations peuvent être portés pour "entrave à la circulation aérienne", "incitation à la rébellion", "rébellion", "opposition à une mesure d'éloignement". Les condamnations restent cependant très rares.
- En cas d'arrestation et de garde à vue, faites valoir vos droits à parler à un.e avocat.e, à avoir un.e interprète et à voir un.e médecin.

LES FACTEURS DE SUCCÈS D'UNE OPPOSITION

- Parlez avec la personne déportée pour lui donner du courage.
- Communiquez activement avec les passager.ères et les militant.es.
- Ne parlez pas avec la police, c'est inutile, et restez indifférent.es.
- Soyez patient.es et tenaces pendant le rapport de force.
- Alimentez les mouvements de panique.

L. SHAHEDULLAH M., RAFLÉ À CALAIS DANS UN CAMION, LIBÉRÉ LE 08/07/2017, 44 JOURS DE DÉTENTION • HATIMI I. SHA, RAFLÉ À CALAIS, DÉPORTÉ À KABOUL LE 10 JUILLET 2017 À 12 H 35 PAR AIR FRANCE VIA ISTANBUL, FRAPPÉ ET GAZÉ AVANT DE MONTER DANS L'AVION • MEYHWAN B., 18 ANS, RAFLÉ À CALAIS LA NUIT ALORS QU'IL CHERCHAIT UN POINT D'EAU, VOL PRÉVU LE 18/07/2017 À 14 H 10 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL, VOL ANNULÉ • ADRAMZAI JAWED, 22 ANS, RAFLÉ À PARIS, GARE DE L'EST, VOL PRÉVU LE 25/07/2017 À 12 H 35 PAR AIR FRANCE FRAPPÉ PAR LES POLICIERS DANS L'AVION DEVANT LES PASSAGÈRES ET PASSAGERS, DÉPORTÉ À KABOUL • SULTAN J., VOL PRÉVU LE 25/07/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL, VOL ANNULÉ • KOOCHAI M., VOL PRÉVU LE 29/07/2017 À 12 H 35 PAR AIR FRANCE VIA ISTANBUL • AMIN M., VOL PRÉVU LE 05/08/2017 À 12 H 35 PAR AIR FRANCE VIA ISTANBUL • ALI K., RAFLÉ À CALAIS LORS D'UNE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, EXPULSÉ EN ITALIE LE 06/06/2017 • TALAWAT J., RAFLÉ À CALAIS LORS D'UNE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, VOL PRÉVU LE 09/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL • FARID S. RAFLÉ À CALAIS VOL PRÉVU LE 07/07/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL EMPÊCHÉ, LIBÉRÉ LE 08/07/2017 45 JOURS DE DÉTENTION • AHMAD M. MINEUR, RAFLÉ À CALAIS DANS UN CAMION, 19 JOURS DE DÉTENTION, LIBÉRÉ LE 27/06/2017 • HEYDAYAT I., RAFLÉ À CALAIS, VOL PRÉVU LE 24/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL AVANCÉ AU 20/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL VOL EMPÊCHÉ, VOL PRÉVU LE 23/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL VOL EMPÊCHÉ, LIBÉRÉ LE 24/06/2017 • AKHTAR GUL A. RAFLÉ À CALAIS, VOL ANNULÉ LIBÉRÉ LE 07/07/2017 • FASAL T., 19 ANS, RAFLÉ ET GAZÉ À CALAIS, VOL PRÉVU LE 18/07/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL • SAFI M., RAFLÉ À CALAIS, LIBÉRÉ LE 07/07/2017 • ILHAM S., RAFLÉ À CALAIS, VOL PRÉVU LE 05/07/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL EMPÊCHÉ, LIBÉRÉ LE 08/07/2017 • MAHMOUD A., VOL PRÉVU LE 23/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL, VOL EMPÊCHÉ • ZAMAN N. RAFLÉ À CALAIS, VOL PRÉVU LE 21/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL, VOL EMPÊCHÉ PAR LA BRIGADE ANTI DÉPORTATION • HASSIS S., RAFLÉ À CALAIS, VOL PRÉVU LE 20/06/2017 À 16 H 20 PAR TURKISH AIRLINES VIA ISTANBUL, VOL ANNULÉ • MOHAMMAD G., RAFLÉ À CALAIS, DÉPORTÉ À KABOUL LE 19/07/2017 À 12 H 35 PAR AIR FRANCE VIA ISTANBUL • ZIDAN SARHAN, VOL POUR MOUSSOL PRÉVU LE 27 SEPTEMBRE 2017 À 9H40 PAR AIR FRANCE VIA OSLO, VOL ANNULÉ • ZOBEIR S., VOL POUR KABOUL PRÉVU LE 27 SEPTEMBRE 2017 À 7H15 PAR AIR FRANCE VIA WIEN, VOL ANNULÉ • BILAL AHMADZAI, DÉPORTÉ À SOFIA LE 27 SEPTEMBRE 2017 À 10H10 PAR AIR FRANCE • MIR ALI RA-SOULI, VOL PRÉVU POUR KABOUL LE 23 AOÛT 2017 À 7H40 PAR AIR FRANCE VIA HELSINKI, VOL EMPÊCHÉ, DÉPORTÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017 À 7H40 PAR AIR FRANCE VIA HELSINKI • SHIR HUSSAIN, DÉPORTÉ À KABOUL VIA AMSTERDAM LE 22 SEPTEMBRE 2017 À 7H50 PAR AIR FRANCE • BILAL MOUSSA, VOL PRÉVU LE 9 SEPTEMBRE À 22H10 POUR KHARTOUM VIA DOHA PAR QATAR AIRWAYS, VOL EMPÊCHÉ.

Si vous assistez à une déportation et pour savoir comment réagir, ou pour témoigner, nous alerter ou nous rejoindre...

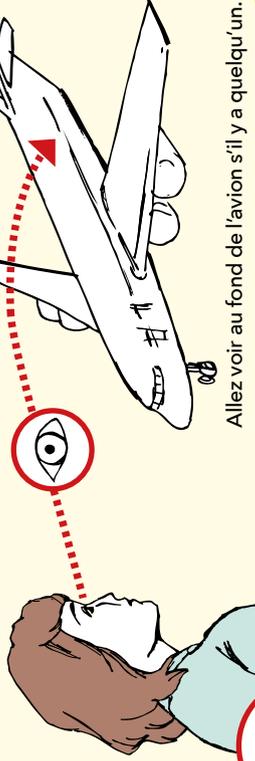
#BRIGADE ANTI DEPORTATION

☎ +33768779716 @ collectif.lachapelle.debout@gmail.com

RÉAGIR EN CAS DE DÉPORTATION

AVANT LE DÉCOLLAGE DE L'AVION, VOUS POUVEZ PARFOIS SAUVER UNE VIE. CES ACTIONS MÈNENT DANS 7 CAS SUR 10 AU DÉBARQUEMENT ET À LA LIBÉRATION DE LA PERSONNE CONCERNÉE.

1/ SE MANIFESTER



Allez voir au fond de l'avion s'il y a quelqu'un.

Do you want to take this plane?

Essayez de parler avec la personne embarquée :



Si la personne refuse la déportation, informez les autres passagers et tentez de vous solidariser dans un refus que la personne soit embarquée de force.



Faites part de votre refus de décoller au personnel de bord et demandez à voir le ou la commandant.e de bord. Une fois les portes de l'avion fermées, seule lui ou elle peut ordonner de débarquer la personne déportée.



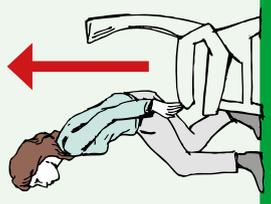
2/ S'OPPOSER

Quand les portes sont fermées...



... NE VOUS ATTACHEZ PAS...

NE VOUS ASSEYEZ PAS... OU RELEVEZ-VOUS !



Je refuse de participer, je ne paye pas mes impôts pour ça !

Lancez la polémique avec les autres passagers :

Cela n'est pas digne du pays des droits de l'homme !

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ ???

... Et dites tout ce que vous avez sur le cœur.

Manifestez votre angoisse.



ARMEZ-VOUS DE PATIENCE, chaque minute de gagnée vous est favorable. La bataille peut durer.

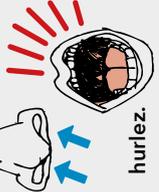
Que faire face à la peur ?



Parlez avec les autres passagers, respirez,



respirez,



hurlez.

3/ TENIR BON

Ignorez les arguments du personnel de bord tels que « Cette expulsion est légale et vient d'une décision de justice. » ou souvent faux comme « Cette personne est peut-être un criminel. », et trouvez de quoi répondre :

La personne n'est pas consentante ...

NO!



C'est un acte raciste. Elle n'a rien fait qui justifie une telle violence.

Si vous êtes en contact avec des militaires au sol, informez-les de la situation régulièrement jusqu'à la fin :

SAD END

Il hurle et se débat, mais personne ne bouge... Je pense qu'on va décoller.



HAPPY END

Il a hurlé, nous sommes debout... il a été débarqué de l'avion !



Prenez des photos et filmez, c'est légal ! Documentez et témoignez. IL EST IMPORTANT QUE CELA SE SACHE PARTOUT !

4/ GESTES À ÉVITER

Ne parlez pas avec la police pour ne pas susciter son agressivité.



Si vous ne voulez pas vous mettre en tort, n'ayez pas de gestes agressifs d'opposition.